

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

### PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'Avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, se sont réunis à 21h à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 27 mars 2025.

M. Sylvain SALLABERRY est désigné **secrétaire de séance**

**Membres excusés** : M. Pascal MOUSTIRATS, Mme Maïder OTHEGUY

#### PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'étant effectuée sur le PV du Conseil municipal du 31/01/2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2024, déjà approuvés lors du vote du compte financier unique le 31 janvier 2025, et propose de les affecter ainsi :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	110 896,86 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	44 338,63 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	66 558,23 €
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	44 338,63 €

|| Les membres du Conseil municipal votent l'affectation des résultats de l'exercice 2024 à l'unanimité ||

#### BP 2025

M. Le Maire présente les chiffres du budget primitif des chapitres de fonctionnement et d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	407 000,00 €	407 000,00 €
Investissement	1 011 000,00 € <i>Dont 450 000,00 € de RAR</i>	1 011 000,00 € <i>Dont 450 000,00 € de RAR</i>

|| Les membres du Conseil municipal votent le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 à l'unanimité ||

Le Maire présente les chiffres concernant la fiscalité locale et propose de **maintenir les taux actuels**. Les conseillers approuvent le maintien des taux à l'unanimité.

La question de l'**effort fiscal** est discutée entre les conseillers car, malgré l'augmentation des taux l'an dernier, l'effort fiscal de la Commune a diminué cette année et ne passe toujours pas la barre des 0,80 permettant de bénéficier de taux de subventions plus intéressants. Le Maire précise que l'effort fiscal a diminué dans toutes les communes d'AMIKUZE.

Le Maire propose de **prendre contact avec un spécialiste en fiscalité locale** de manière à voir comment l'on pourrait atteindre l'objectif de 0,80, les conseillers approuvent la démarche à l'unanimité.

## VOIRIE

**Comptage routier** : M. LARRAMENDY présente les résultats de l'enquête de comptage effectuée par le Département :

→ **VC ELICATIA, peu après le carrefour avec la RD808 en dessous de la mairie** :

- On constate que 85% des véhicules roulent en dessous de 52 km/h.
- La vitesse moyenne est de 42 km/h
- La moyenne journalière du nombre de véhicules légers est de 221, et de 7 poids lourds.

→ **VC MEHAINECO-ALDIA, près de la RD14** :

- La moyenne journalière du nombre de véhicules légers est de 91, et de 5 poids lourds.
- On constate que 85% des véhicules roulent en dessous de 58 km/h.
- La vitesse moyenne est de 48 km/h

**Cheminement école ↔ salle Denentzat** : pour assurer un cheminement plus sécurisé entre l'école et la nouvelle salle (qui non seulement accueille la cantine scolaire mais sert également de point de rassemblement en cas d'intrusion/incendie dans l'école), des discussions se sont ouvertes avec certains propriétaires du centre bourg. Les conseillers débattent des diverses options et conditions pour créer un nouveau cheminement.

Il est proposé que la commission voirie discute de cette question lors de sa prochaine réunion.

**Commission voirie** : les membres de la commission vont se réunir le 10 avril 2025 à 20h30 pour discuter du dossier amendes de police et des quelques travaux à prévoir en voirie en 2025.

## BATIMENTS COMMUNAUX

→ **Eglise** : M. POCHELU présente la facture de M. MAINTENU concernant des petits travaux dans l'Eglise (robinet fuyant notamment) pour un total TTC de 188,40 €

→ **Salle du conseil** : le rapport d'expertise a conclu que l'eau entrainait par une fissure dans le mur au-dessus de la salle du conseil. La fissure a été reprise et il faut attendre environ deux mois avant que l'expert passe de nouveau pour vérifier que le problème venait bien de cette fissure. Ce n'est qu'une fois que l'origine du sinistre sera déterminée de façon certaine que l'on pourra envisager les travaux de reprise du sol souple de la salle du conseil.

→ **Salle Denentzat** : les DOE et DGD sont en cours de réalisation, toutes les factures sont parfaitement conformes aux marchés qui ont été signés, mis à part une moins-value pour l'entreprise SPIE.

▪ M. MARIAN présente les dernières factures hors marché :

- BIXOKO : impression de panneaux de signalisation « interdiction de fumer » et du panneau permanent des financeurs du projet (195,03 €)
- LABRUQUERE : matériel technique pour la cuisine (593,01 €)
- ESSOR : matériel pour l'entretien de la salle (1 316,40 €)

▪ Remerciements : Le Maire remercie Éric POCHELU pour son investissement dans le suivi des travaux depuis le début. Il remercie également Dominique et Marie-France MARIAN pour leur gestion de la partie cantine ainsi que Noël FORDIN qui est venu installer les dévidoirs et autres essuie-mains.

▪ Finances :

- EMPRUNT : 250 000,00 € ont déjà été remboursés sur le prêt relais
- ASSAINISSEMENT : la CAPB demandait une participation financière à l'assainissement collectif (environ 3000 €), mais le Maire a contacté leurs services pour expliquer que la Commune avait réalisé la majeure partie du travail pour l'assainissement collectif et qu'il semblait donc peu opportun qu'elle paie de nouveau pour ce service. La demande de participation a donc été annulée par la CAPB.

- MOBILIER : on a reçu deux devis pour le mobilier de la salle (partie cantine/partie réunion) qu'il faut encore discuter et valider.
  - Assurance : Le Maire a rencontré GROUPAMA qui a accepté d'englober la nouvelle salle dans l'assurance actuelle de la Commune sans surcoût.
  - Déménagement de la cantine : un déménagement est prévu le 12 avril, les conseillers viendront pour aider. Cette date permettra à Mme MARIAN de démarrer la cantine une semaine avant les vacances de Pâques puis à l'issue l'utilisation sera définitive.
  - Utilisation future de la salle :
    - La CAPB souhaite organiser des réunions dans la salle, il sera également proposé au Département et à la Région d'organiser des réunions.
    - Plusieurs habitants ont déjà demandé à pouvoir utiliser la salle pour des communions ou repas, le Maire rappelle que les conditions d'utilisation de la salle avaient été décidées dès le départ, d'autant qu'il faut tenir un compte d'exploitation de la salle qui sera vérifié par les financeurs en réponse à l'Appel à Projet conditionnant les subventions.
- **Cantine Mur à gauche** : une partie du matériel va rester dans la cantine. Le Maire et Dominique MARIAN ont commencé à travailler sur une convention qui permettrait de régler la mise à disposition de l'ancienne cantine (salle de 42 m<sup>2</sup> et cuisine de 23 m<sup>2</sup>). Ensuite, une réunion sera organisée avec les associations pour discuter des suites à donner.
- **Coût de l'utilisation du mur à gauche** : le Maire présente les chiffres de consommation d'électricité du mur à gauche et ouvre le débat sur la question de la gratuité de sa location par les habitants de Beyrie. Il est précisé que le mur à gauche et l'ancienne cantine continueront à être mis à disposition gratuitement pour les associations de Beyrie.

## LA FIBRE

- **Déploiement** : Le génie civil a été fait en bordure de départementale, le fibrage aura lieu lors de la semaine 16. La finition provisoire est faite à l'enrobé à froid mais un enrobé à chaud sera fait début mai. Toute la commune devrait être éligible d'ici fin juin.
- **Fermeture du réseau cuivre** : Sylvie LANNEMAYOU présente le courrier reçu de Benjamin DULON, directeur régional d'orange qui explique la Commune faisant partie du lot 04, la fermeture technique interviendra le 31 janvier 2028 ou le 31 mai 2028 en fonction du sous-lot dans lequel la Commune sera. Une réunion est proposée le 14 mai pour discuter de cette fermeture. **Il est important de bien communiquer à l'ensemble des habitants ces dates** car cela va arriver vite et il faudra que tout le monde soit raccordé à la fibre d'ici là sinon il n'y aura plus aucun accès téléphonique.
- **Poteau téléphonique sinistré** : s'il y a un sinistre sur un poteau, il faut prendre une photo du poteau et de l'étiquette bleue et faire la déclaration à [dommages-reseaux.orange.fr](https://dommages-reseaux.orange.fr)

## AMO NOUVELLE ECOLE – MARCHÉ PUBLIC

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de nouvel équipement scolaire. C'est l'entreprise Projema qui a été retenue suite à l'analyse des offres pour un montant total TTC de 54 570,00 € réparti comme suit :

Tranche ferme		16 800,00 €	
Tranche optionnelle 1	6 487,44 €	Tranche optionnelle 4	8 670,00 €
Tranche optionnelle 2	6 082,50 €	Tranche optionnelle 5	4 140,00 €
Tranche optionnelle 3	8 430,00 €	Tranche optionnelle 6	3 960,00 €

Une des entreprises non retenues a fait un recours auquel le Maire a répondu. Le délai étant épuré, le maire propose de prendre la délibération pour retenir la tranche ferme proposée par PROJEMA. Pour rappel ce dossier sera subventionné à hauteur de 50% au prorata des dépenses engagées et présenté pour approbation au prochain Conseil Communautaire de la CAPB le 21/06/2025.

Réunion de lancement : 23 avril à 14h

## ECOLE

Un Conseil d'école est prévu le 7 avril pour discuter des effectifs, des projets, de l'absentéisme, des nouveaux locaux...

L'école souhaiterait organiser une **course d'orientation** le 17 avril (mur à gauche/fronton/école) entre 14h et 16h

L'état a annoncé que **l'ENT et les antivirus ne seraient plus financés** par l'État ni par l'académie. Il faudra donc discuter de cette question, Mme BELLEAU précise que le Syndicat de fonctionnement des écoles ne s'est pas encore réuni et que donc la question n'a pas été abordée.

## PLUi

Le 14 mars un **zonage** a eu lieu à Beyrie avec MM LARRAMENDY, LUCU et POCHELU.

Depuis, les sénateurs ont présenté une **proposition de loi pour remettre en cause la date de démarrage de la comptabilisation**. Il faut encore que la proposition soit votée. Un Copil a eu lieu ensuite à SAINT-PALAIS pendant lequel le Maire et plusieurs élus ont proposé d'attendre avant de voter l'arrêt du PLUi.

## CIMETIERE

M. BISCAY a demandé une concession dans le cimetière, l'ensemble des conseillers approuve cette concession pour un montant de 200 €.

## CCID

La **commission communale des impôts directs** s'est réunie le 7 mars et a notamment discuté du cas d'une famille qui a vu sa catégorie changer, entraînant une augmentation conséquente de la taxe foncière. L'inspecteur des impôts leur ayant précisé que c'était la commission communale qui avait pris cette décision, ils ont demandé à être replacé dans la catégorie précédente.

Sur ce point, **la CCID tient à préciser que cette décision ne vient absolument pas de la Commune** mais du calcul opéré par l'administration fiscale en fonction des améliorations apportées au logement et déclarés en 2023 (nombre de pièces, de chambres...) : en fonction des différents éléments de confort (tout à l'égoût, salles de bains...) la valeur locative du bien change et en fonction de cette valeur, la catégorie change. **Les modifications déclarées en 2023 ont entraîné un nouveau calcul de la valeur locative par l'administration fiscale, entraînant un changement automatique de catégorie**, la Commune n'étant en rien responsable de ce changement.

Pour autant, la CCID, après en avoir largement débattu, a décidé de remettre le logement en question dans la catégorie précédente.

## URBANISME

**PC 24B0009**

**ETCHATS Richard**

**Accordé**

Réhabilitation Arceteya

**DP2500002**

**DUPRAT Yannick**

**Accordée**

Abri bois

**CU 2**

**M. PONTE Pierre**

*Opérationnel*

Parcelle C 1164, route d'Iholdy

**CU 3 & 4**

**NOTAIRES SAINT-PALAIS**

*Informatifs*

Parcelles section A, n° 222, 811, 882, 883, 884, 887 et 208 (Basabarne)

**CU 5 & 6**

**NOTAIRES SAINT-PALAIS**

*Informatifs*

Parcelles section C, n° 42 et 80 (Ascongaraleco-aldia)

## RENCONTRE AVEC M. ETCHATS

Les membres du comité de réflexion pour le terrain de la nouvelle école ont rencontré M. ETCHATS une nouvelle fois pour discuter des options pour l'acquisition par la Commune d'un terrain lui appartenant. Les conseillers et M. ETCHATS ont discuté de tous les projets autour du château (Arceteya, anciennes écuries...) ainsi que de l'éventualité de faire la nouvelle école sur le terrain qui jouxte la salle Denentzat. Pour l'instant, les discussions n'ont mené à aucun accord.

## QUESTIONS DIVERSES

→ **Repas des aînés** : la date du dimanche 11 mai est retenue

→ **Mur à gauche** :

- M. Dominique JAUREGUY a réservé le mur à gauche pour organiser un anniversaire surprise.
- M. Fabrice CALANDRE a retenu le mur à gauche pour un évènement familial
- MME Laurence HARISPURU a demandé à emprunter des tables et des bancs : en tant que présidente de l'APE et de son engagement pour la commune, sa demande est retenue

→ **Toilettes publiques** : Il y a des oiseaux qui nichent dans les toilettes publiques et qui font des dégâts, le Maire va en discuter avec le cantonnier.

→ **CLSH** : Arño MAINTENU précise qu'on lui a demandé s'il y avait un projet de CLSH dans la nouvelle salle. Aucun projet d'accueil des enfants en dehors des repas les jours d'école n'est à l'ordre du jour. Pour rappel une somme de 2370€ est versée à la CAPB via la CLECT correspondant à la participation de la commune pour les enfants utilisateurs du CLSH.

*A 23h10, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée.*